

Renseignements relatifs aux contrats de télécommunication mobile

Période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022

Direction générale des ressources financières et matérielles et de la gestion contractuelle

* La nouvelle composition du Conseil des ministres, dévoilée le 20 octobre 2022, entraîne des changements importants pour le ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP).
Malgré cela, l'obligation de reddition de comptes financières demeure inchangée jusqu'au 31 mars 2023.

Février 2023

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Contrats de télécommunication mobile

Exercice financier : **2022-2023**
 Trimestre : **Octobre - Décembre**

Réseau et type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs au 31 mars 2022		Coûts d'acquisition (notes 1 et 3)	Coûts de services mensuels (notes 2 et 3)
	En circulation	En réserve		
Rogers				
Cellulaire (voix)	1			28 \$
Clé internet				
Ipad				
Modem				
Téléphone intelligent	2			218 \$
Total	3	0	- \$	246 \$
Telus				
Cellulaire (voix)	307		19 \$	4 428 \$
Clé internet	20		180 \$	522 \$
Ipad	4			123 \$
Modem	34			948 \$
Tablette	1			49 \$
Téléphone intelligent	615		159 \$	30 977 \$
Total	981	0	358 \$	37 047 \$
Grand total	984	0	358 \$	37 293 \$

Information complémentaire

- Note 1 : Les coûts d'acquisition incluent les coûts des appareils et des accessoires acquis au cours du trimestre.
- Note 2 : Les coûts de service incluent le montant total des frais encourus au cours du trimestre pour l'ensemble des forfaits actifs et, le cas échéant, des coûts non inclus aux forfaits de base.
- Note 3 : Les montants indiqués n'incluent pas les taxes de vente.